



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

RESUME NON TECHNIQUE



SOMMAIRE

1	OBJECTIFS ET CONTENU D'UN PCAET	2
2	MODALITES D'ELABORATION ET OBJECTIFS DU PCAET DE SUD ROUSSILLON	2
3	DIAGNOSTIC AIR-ENERGIE-CLIMAT	3
4	STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DU PCAET DE SUD ROUSSILLON	10
5	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	12

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes de Sud Roussillon (CCSR) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération en mars 2018.

Le résumé non technique du PCAET a pour objectif d'offrir une vision synthétique et accessible du plan au public, et ainsi faciliter sa consultation.

1 OBJECTIFS ET CONTENU D'UN PCAET

Le PCAET est défini à l'article L. 222-26 du Code de l'Environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56.

Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air. Le PCAET poursuit trois grands objectifs :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi améliorer la qualité de l'air,
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

Il est élaboré sur la base d'un diagnostic détaillé des thématiques Air-Energie-Climat, et se concrétise par la formulation d'une stratégie et d'un plan d'actions. Les actions se déploient sur une période de 6 ans, terme au-delà duquel le PCAET doit être révisé.

Une évaluation environnementale stratégique est réalisée et un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats est défini.

2 MODALITES D'ELABORATION ET OBJECTIFS DU PCAET DE SUD ROUSSILLON

Afin d'élaborer son PCAET, Sud Roussillon a réuni un Comité de Pilotage composé des communes membres de la Communauté de Communes et des différents partenaires socio-professionnels et institutionnels (chambres consulaires, DDTM, ERDF, GRDF, Bois Energie 66, etc.). Ce comité s'est réuni à chaque étape afin que le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions soient partagés et enrichis de l'expertise des différents acteurs du territoire.

Sud Roussillon a été accompagné dans l'intégralité de sa démarche par l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) qui a d'une part réalisé les études techniques et d'autre part animé la démarche.

Ainsi, **Sud Roussillon a défini sa trajectoire énergétique aux horizons 2030 et 2050 en essayant de se rapprocher le plus possible d'un objectif de territoire à énergie positive, tout en considérant les contraintes spécifiques du territoire**, liées notamment à sa surface restreinte et sa densité urbaine relativement élevée.

Ces caractéristiques, conjuguées au profil touristique du territoire, à la qualité des paysages et à l'importance de l'activité agricole, ont plaidé pour ne pas déployer d'éoliennes, et limiter le recours aux centrales solaires de plein champ.

Ainsi, la collectivité table sur :

- **Une diminution des consommations énergétiques de l'ordre de 12% à l'horizon 2030 et de 31% à l'horizon 2050, et ainsi une indépendance aux énergies fossiles de 77% à l'horizon 2050 et un objectif intermédiaire de 27% à l'horizon 2030 ;**
- **Une diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre de l'ordre de 34% à l'horizon 2030 et de 76% à l'horizon 2050.**
- **Une diminution des émissions de polluants atmosphériques du même ordre de grandeur que les objectifs énoncés à une échelle nationale.**

Pour fixer ces objectifs de façon réaliste, des ateliers ont été organisés par l'AURCA durant lesquels les membres du Comité de Pilotage ont été invités à faire des choix quant aux actions qu'il leur semblait possible de déployer sur le territoire. Pour chacune des actions possibles, il avait préalablement été calculé au plus juste l'impact que celle-ci aurait en termes de réduction de consommation énergétique ou de production d'énergie renouvelable.

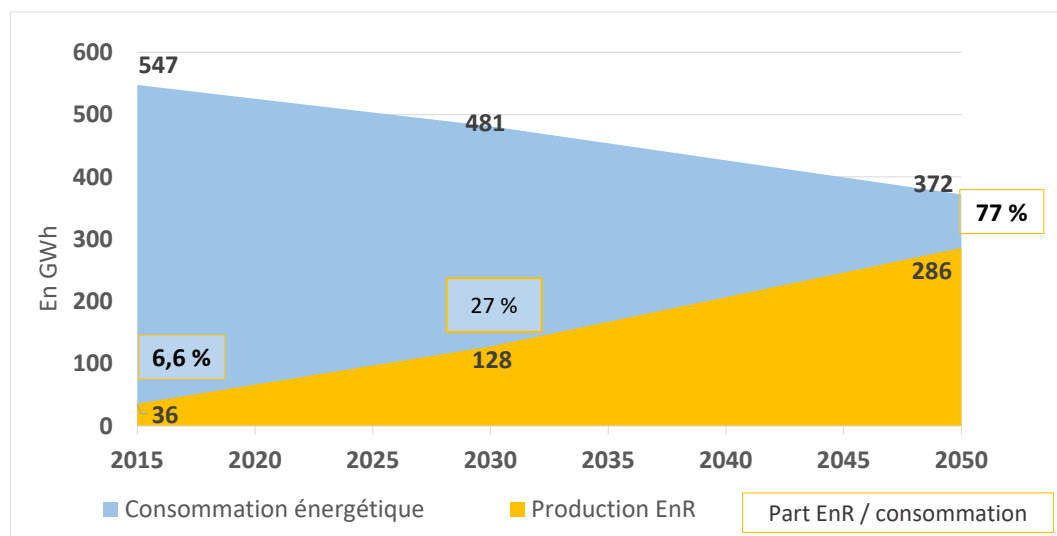


Illustration 1 : Objectifs de réduction de la consommation énergétique totale et de la production d'EnR sur le territoire de Sud Roussillon (source : AURCA, CCSR)

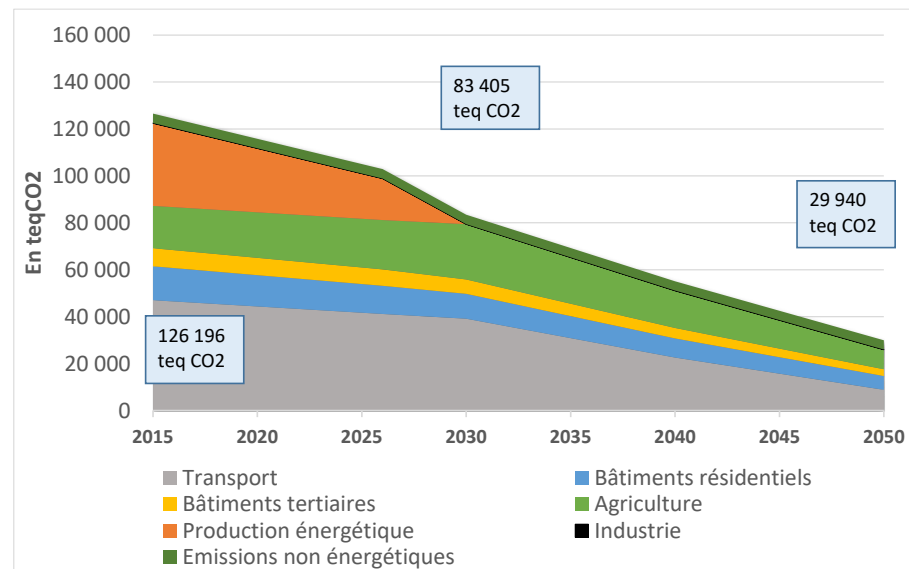
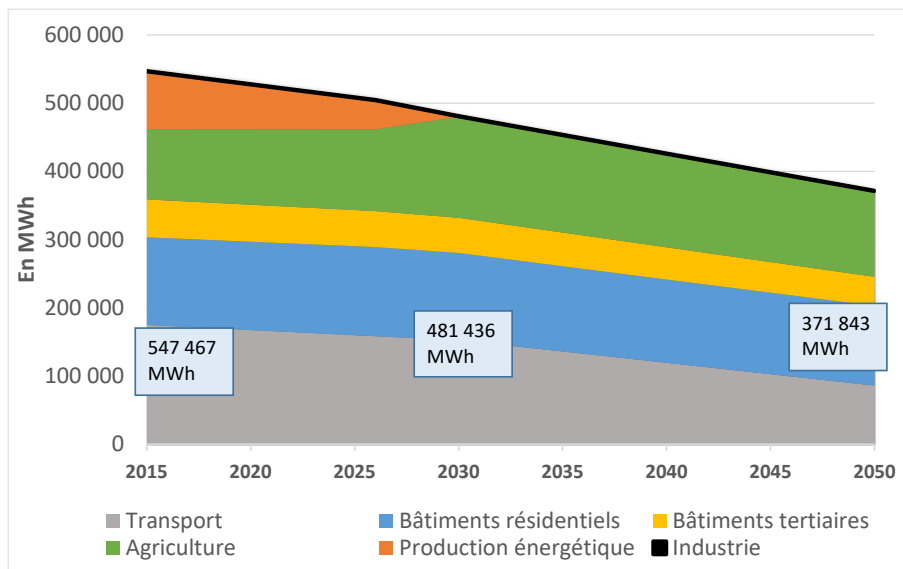


Illustration 2 : Objectifs de réduction de la consommation énergétique (à gauche) et des émissions de GES (à droite) par secteur sur le territoire de Sud Roussillon (source : AURCA, CCSR)

3 DIAGNOSTIC AIR-ENERGIE-CLIMAT

Pour définir ces objectifs, un diagnostic territorial centré sur les thématiques de l'air, de l'énergie et du climat a été réalisé. Celui-ci comprend :

- Une estimation des émissions de gaz à effet de serre du territoire, et de leur potentiel de réduction ;
- Une estimation des émissions de polluants atmosphériques du territoire, et de leur potentiel de réduction ;
- Une estimation de la séquestration de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement. La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts essentiellement) et dans les produits issus du bois.
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, et des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, par type d'énergie et une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le diagnostic a été réalisé en 2019 à partir de données de 2015, qui étaient alors les données les plus récentes.

Si les tendances de fond sont les mêmes en 2021 qu'en 2015, il importe qu'à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET, soient actualisées les différentes données référentes du diagnostic.

Chiffres clefs et graphiques pour illustrer le diagnostic

LE TERRITOIRE

- 6 communes
- 40,7 km²
- 72% de terres agricoles et 26% de terres artificialisées

- 22 199 habitants en 2015
- Une population en augmentation
- 100 000 habitants l'été

- 9 ménages sur 10 possèdent une voiture (ou plus)
- Un trafic routier en augmentation : +24% du trafic entre Perpignan et la déviation d'Elne entre 2011 et 2016
- 94% des déplacements domicile-travail se font en voiture pour les actifs travaillant en dehors de la CCSR
- 70% des déplacements domicile-travail se font en voiture pour les actifs travaillant au sein de la CCSR

- 22 751 logements dont 10 790 résidences secondaires et 1 300 logements vacants
- 21% des logements ont été construits avant 1975 (avant toute réglementation thermique)
- 59% des logements ont été construits entre 1975 et 2000
- 56% des logements sont des maisons individuelles.

- Un tissu industriel quasi inexistant
- Une particularité : des serres agricoles chauffées



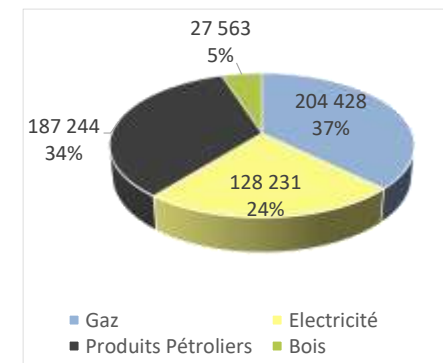
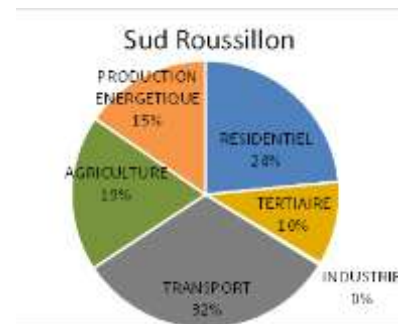
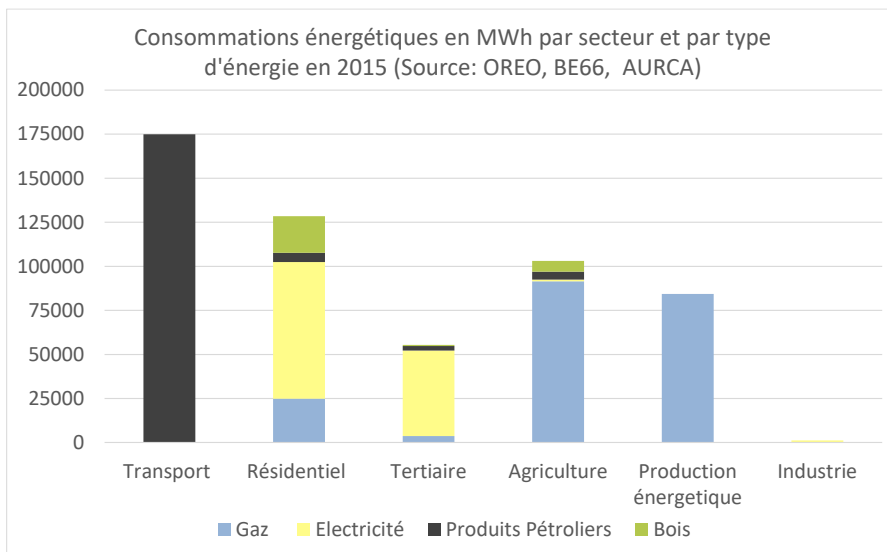


Illustration 3 : Consommation d'énergie finale sur le territoire de Sud Roussillon, par secteur et par type d'énergie en 2015 (Source : OREO – BE66- AURCA)

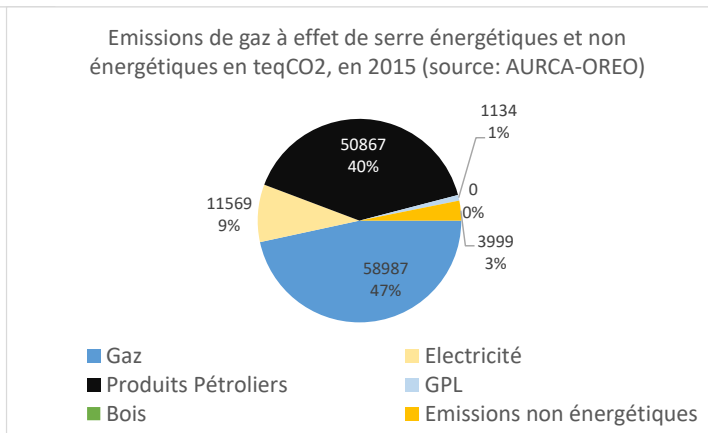
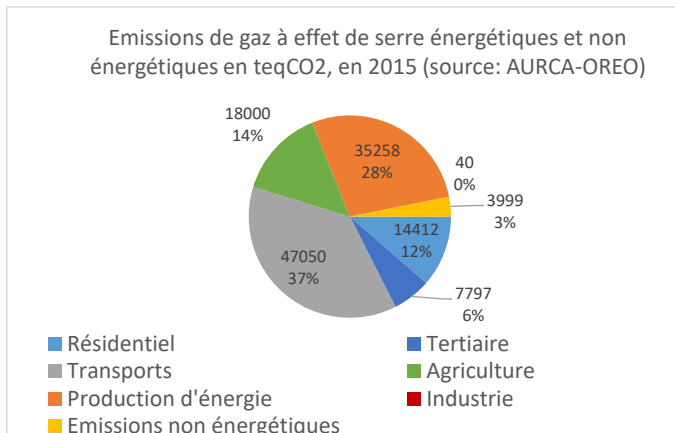


Illustration 4 : Estimation des émissions de GES sur le territoire de la CCSR en 2015 (Source : OREO – ATMO - AURCA)

L'ENERGIE ET LES GES

- Consommation d'énergie finale= 547,5 GWh
- 24,7 MWh/habitant (contre 21,5 MWh/ hab à l'échelle régionale)
- Emissions de Gaz à Effet de Serre= 123,5 kteqCO₂
- 5,6 teq CO₂/hab
- Production d'EnR = 36 GWh en 2015
- Séquestration brute de Carbone= – 59 teqCO₂/an

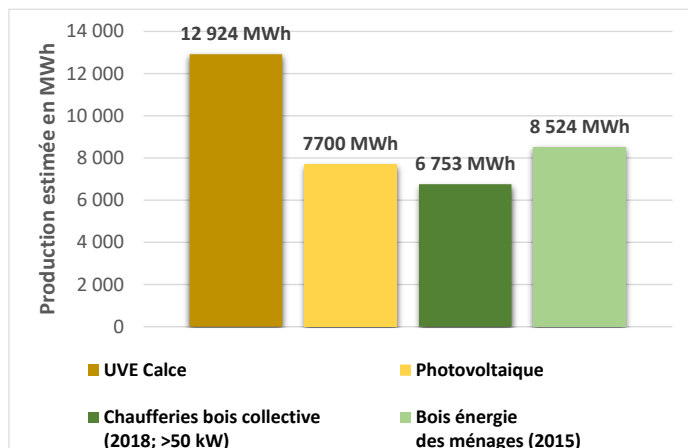


Illustration 6 : Productions d'énergie renouvelables sur Sud Roussillon en 2015 (Source : ENEDIS, BE66, OREO)

Type d'énergie	Potentiel de développement
Photovoltaïque au sol	200 GWh/an dont 176 GWh/an sur les espaces de friche agricole
Photovoltaïque sur toitures	168 GWh/an
Grand éolien	Très faible voire nul
Petit éolien	Très faible
Eolien offshore	Non quantifiable
Solaire thermique	Important, non quantifié
Géothermie	Non quantifiable
Bois Energie	Entre 140 et 300 GWh/an à l'échelle du département des P-O.
Récupération de chaleur fatale	Très faible
Biogaz	5 GWh/an

Illustration 5 : Potentiel de développement des énergies renouvelables (Source : AURCA- Bois Energie 66 – DREAL - GRDF)

LES RESEAUX

- Réseaux de transport et de distribution d'électricité :
 - Un poste de transformation sur la commune de Saint-Cyprien.
 - Des capacités d'injection inexistantes à court terme.
 - Entrée en vigueur du SRADDET en 2022 → nouvelles capacités d'injection
- Réseaux de transport et de distribution de gaz :
 - Un réseau non saturé qui peut accueillir une injection de biométhane, à hauteur de 400 Mm³, excepté sur la liaison Corneilla-del-Vercol / Montescot
- Réseau de chaleur
 - Inexistant sur le territoire

Illustration 8 : Séquestration annuelle de carbone entre 2006 et 2012 (Source : ADEME, Outil Aldo, V4)

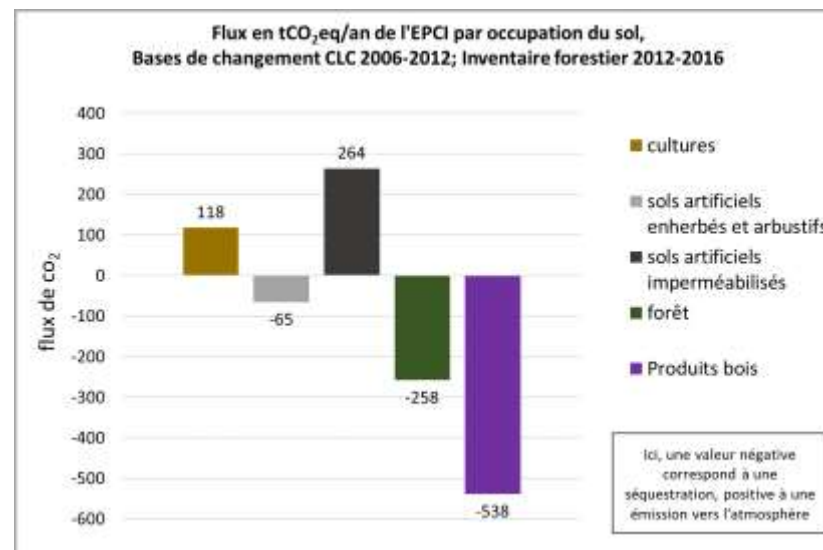


Illustration 7 : Séquestration annuelle de carbone entre 2006 et 2012 (Source : ADEME, Outil Aldo, V4)

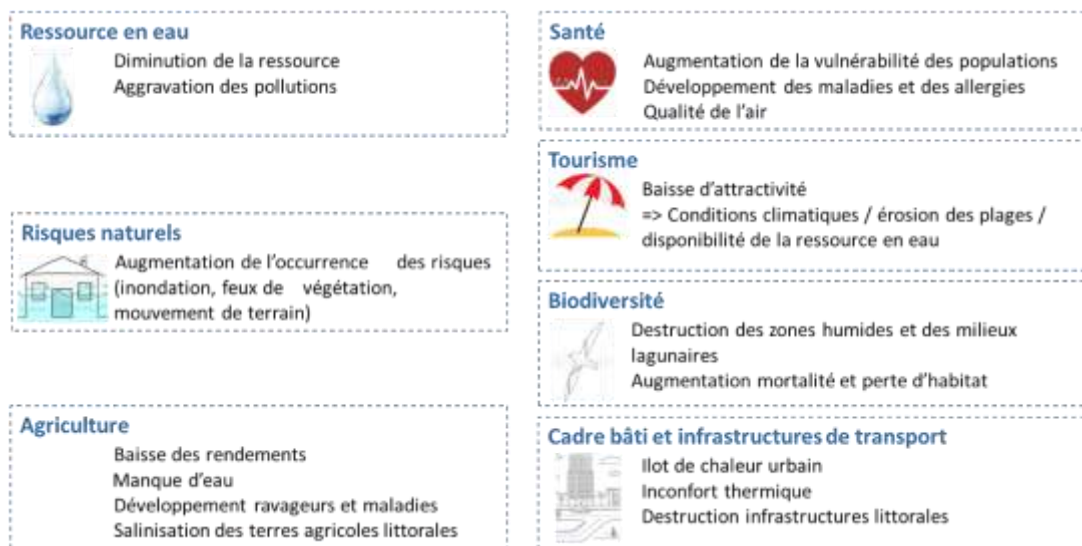


Illustration 9 : Incidences prévisibles du changement climatique sur le territoire de Sud Roussillon (Source : AURCA – ECTAdapt – CD66)

- UN PROFIL ENERGIE-CLIMAT NUANCE**
- Des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dues principalement aux secteurs du transport et du bâtiment.
 - Des consommations liées au chauffage de serres agricoles et à la production d'électricité par cogénération
 - Des productions d'énergie renouvelable faibles, représentant moins de 7% des consommations d'énergie finale
 - Des gisements éoliens et solaires importants mais peu mobilisés
 - Des capacités d'injection intéressantes sur le réseau de gaz ; des capacités d'injection sur le réseau d'électricité très limitées, en attente du schéma régional

	Hausse des températures	Sécheresse et stress hydrique	Risque incendie de forêt	Pluies torrentielles et inondations	Augmentation du niveau de la mer
Alénya	Jaune	Jaune	Vert	Rouge	Jaune
Corneilla	Jaune	Jaune	Vert	Rouge	Vert
Latour-Bas-Elne	Jaune	Jaune	Vert	Jaune	Jaune
Montescot	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Vert
Saint-Cyprien	Jaune	Jaune	Vert	Rouge	Rouge
Théza	Jaune	Jaune	Vert	Jaune	Vert

Illustration 10 : Vulnérabilité des communes du territoire de Sud Roussillon (Source : ECTAdapt) (En vert : faible, jaune : moyenne, rouge : forte)

- UN TERRITOIRE VULNERABLE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- Des incidences prévisibles négatives du changement climatique sur les ressources en eau, les risques naturels, l'agriculture, la santé, le tourisme, la biodiversité et le cadre bâti et les infrastructures de transport
 - Des risques d'inondation et de submersion marine qui augmentent

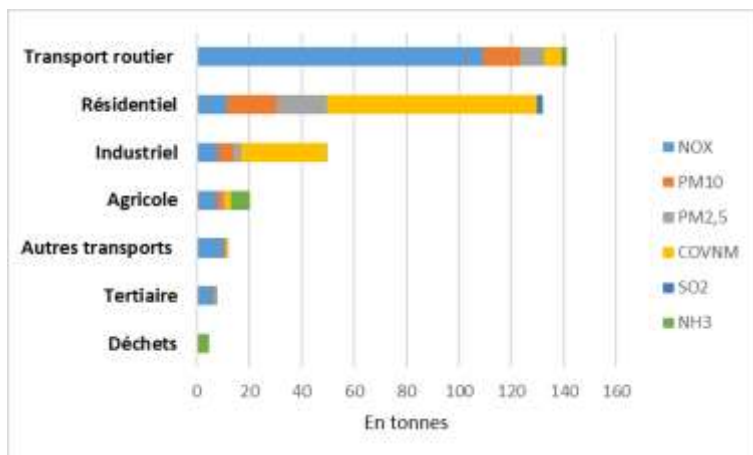
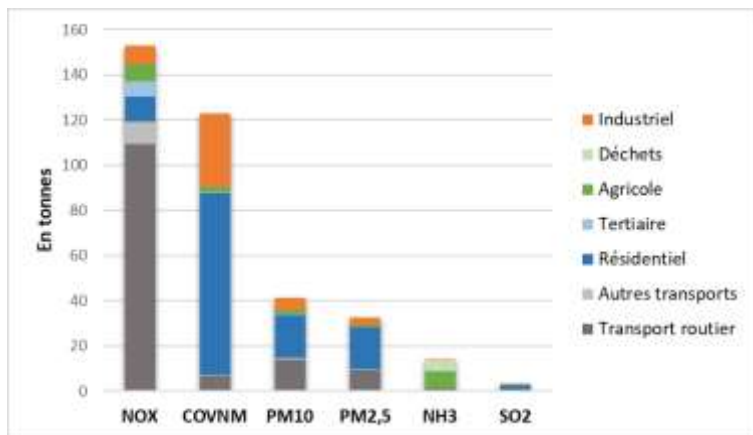


Illustration 12 : Emissions des polluants atmosphériques sur le territoire de la CCSR par secteur (en haut) et par polluants (en bas) (Source : ATMO, 2015)

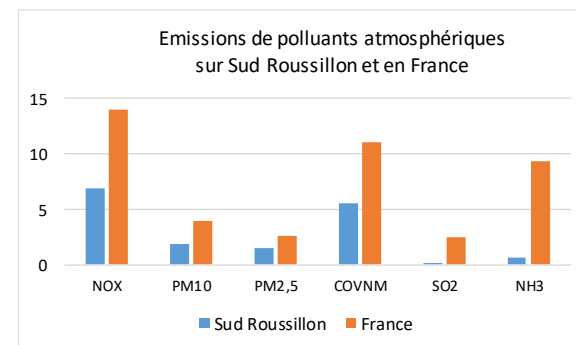


Illustration 11 : Comparaison des émissions en kg/hab. entre la France et le territoire de Sud Roussillon (Source : ATMO, CITEPA - Rapport SECTEN)

LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

- Des émissions de polluants atmosphériques bien en-dessous des émissions nationales
- Des émissions qui diminuent dans le temps
- Des émissions essentiellement liées au transport routier et au chauffage des bâtiments
- Une problématique centrée sur les particules fines (PM10 et 2,5) et les oxydes d'azote

4 STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS DU PCAET DE SUD ROUSSILLON

La stratégie de Sud Roussillon s'articule autour de 7 ambitions, auxquelles sont rattachées 64 actions. Les ambitions et actions sont listées ci-dessous.



A1 - Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour tous

- ✓ Développer les services de location de véhicules et de tout engins alternatifs, notamment le vélo
- ✓ Équiper le territoire en bornes de recharge électriques et GNV
- ✓ Élever le niveau de service en transports en commun vers Perpignan, Canet-en-Roussillon et Elne
- ✓ Aménager plusieurs aires multimodales et de covoiturage
- ✓ Accompagner l'élaboration de plans de circulation communaux
- ✓ Étendre les voies douces communales et intercommunales
- ✓ Rendre les équipements accessibles à tous
- ✓ Créer et animer une Maison des Mobilités et du Climat
- ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Mobilité Entreprises
- ✓ Mettre en place un réseau de lieux de télétravail
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Mobilité
- ✓ Étudier l'opportunité de mettre en place un service de navettes intercommunales
- ✓ Développer des offres de mobilités spécifiques aux touristes
- ✓ Mettre en place une instance de dialogue avec les commerçants pour améliorer les livraisons



A3 - Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone

- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique des serres
- ✓ Engager une réflexion pour s'approvisionner en chaleur renouvelable après la fin des contrats de cogénération
- ✓ Déployer une démarche expérimentale de serre agrivoltaïque avec panneaux orientables



A2 - Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti

- ✓ Sensibiliser tous les publics aux éco gestes
- ✓ Accompagner le déploiement d'un parcours de rénovation de l'habitat à destination des particuliers
- ✓ Soutenir les rénovations exemplaires et performantes
- ✓ Étudier la mise en œuvre d'une OPAH
- ✓ Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique
- ✓ Impliquer les propriétaires bailleurs dans la lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ✓ Accompagner les entreprises vers les dispositifs de soutien à la transition énergétique et écologique
- ✓ Engager les acteurs de la filière tourisme dans une démarche écoresponsable
- ✓ Mener une réflexion stratégique sur l'approvisionnement local de la filière BTP
- ✓ Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics



A4 - Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation

- ✓ Informer et sensibiliser la population sur l'empreinte carbone de son alimentation
- ✓ Favoriser et promouvoir les producteurs locaux auprès de la population et des touristes
- ✓ Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective grâce au déploiement d'une plateforme de produits locaux
- ✓ Engager un Projet Alimentaire Territorial (PAT)



A5 - Produire sa propre énergie renouvelable

- ✓ Identifier l'opportunité de produire des EnR par les communes et la CCSR et caractériser le potentiel et la faisabilité des projets
- ✓ Identifier un site propice au déploiement d'une centrale solaire au sol
- ✓ Favoriser l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme
- ✓ Encourager le déploiement des EnR thermiques et des réseaux de chaleur
- ✓ Organiser une ou des journée(s) de sensibilisation / formation sur les projets EnR citoyens
- ✓ Identifier un site propice au développement d'un projet d'EnR citoyen



A7 – Devenir une collectivité exemplaire

- ✓ Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET, et informer la population sur la démarche et ses résultats
- ✓ Ratifier la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie
- ✓ Suivre les émissions de polluants de l'air pour mieux les prévenir
- ✓ Reconquérir les « centres-bourgs »
- ✓ Articuler les documents d'urbanisme avec le PCAET
- ✓ Engager la mutation du parc de véhicules de la CCSR et former les agents à l'éco-conduite
- ✓ Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics
- ✓ Développer les projets d'autoconsommation et de production d'EnR sur le patrimoine des collectivités
- ✓ Faire du quartier de l'Aygal un quartier pilote en matière de rénovation et d'adaptation
- ✓ Tisser un partenariat avec la ressourcerie d'Elne



A6 – Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique

- ✓ Améliorer le rendement du réseau d'Alimentation en Eau Potable et encourager la récupération des eaux pluviales
- ✓ Réutiliser les eaux traitées par les stations d'épuration et les eaux de la piscine intercommunale
- ✓ Acquérir des connaissances pour mieux prévenir et gérer les risques d'inondation
- ✓ Mettre en œuvre des mesures pour accroître la protection du territoire face aux risques d'inondation
- ✓ Mieux gérer les risques côtiers grâce à l'Observatoire de la Côte Sableuse Catalane
- ✓ Protéger la population face aux fortes chaleurs via l'élaboration d'un Plan Canicule
- ✓ Intégrer un chapitre dédié à l'adaptation de l'espace urbain et à urbaniser dans le guide pour l'articulation des documents d'urbanisme et du PCAET
- ✓ Mener des actions de sensibilisation sur le changement climatique à destination du grand public et des scolaires
- ✓ Travailler avec la sphère agricole sur l'adaptation au changement climatique
- ✓ Protéger les espaces ruraux les plus menacés, en déployant un ou plusieurs PAEN, en complément de la mise en œuvre du PAEN d'Alénya existant
- ✓ Développer une offre touristique diversifiée en s'appuyant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays
- ✓ Conduire une réflexion approfondie sur l'avenir de la station balnéaire de Saint Cyprien
- ✓ Elaborer des Plans Locaux d'Adaptation au Changement Climatique, en complément du PLACC d'Alénya

5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Incidences du PCAET sur l'environnement

Tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET, s'est posée la question des incidences possibles des choix réalisés sur l'environnement du territoire de Sud Roussillon. Cette réflexion a permis d'éviter, de réduire ou de compenser d'éventuelles incidences négatives sur l'environnement.

Les incidences du PCAET sur l'environnement au sens large sont globalement positives. Aucune incidence négative potentielle sur les sites Natura 2000 n'est soulignée.

En effet, le PCAET de Sud Roussillon ne prévoit aucun déploiement de parc solaire de plein champ ou d'éoliennes dans les 6 ans à venir.

En outre, de nombreuses actions présentent des **bénéfices pour les autres composantes environnementales du territoire.**

Ainsi, l'isolation des passoires thermiques devrait contribuer à limiter la vacance des logements anciens et ainsi réduire le besoin de construction de nouveaux logements sur des terres actuellement naturelles ou agricoles. De même, la prévention des déplacements motorisés individuels contribue à la préservation de la qualité de l'air mais aussi à moins consommer ou fragmenter l'espace par de nouvelles infrastructures routières.

Toutefois, des précautions peuvent être prises quant à la mise en œuvre de certaines actions. Ces précautions ne sont pas spécifiques au territoire de Sud Roussillon, elles sont générales à toute démarche de transition énergétique, dès lors que celle-ci s'appuie sur la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies solaires.

Ainsi, la rénovation thermique des bâtiments peut générer des déchets du BTP dont les modalités de valorisation peuvent être questionnées. Le déploiement de panneaux solaires au sol ou en toiture peut souligner la nécessaire considération du recyclage attendu des panneaux en fin de vie, mais également de l'épuisement de certaines matières premières exploitées pour la confection de ces panneaux, notamment les métaux rares. Il est recommandé de porter une attention particulière à l'insertion paysagère et patrimoniale des panneaux solaires en toiture.

Le recours massif au bois énergie interpelle quant à lui sur la durabilité de la gestion des boisements exploités, mais aussi sur l'acheminement de ce bois vers les zones de consommations.

Le recours à la géothermie doit s'accompagner de vigilance quant à la préservation des nappes phréatiques.

Enfin, les phases chantier, notamment en matière de déploiement de pistes cyclables ou d'aires de covoiturage, peuvent s'accompagner de nuisances et pollutions diverses, qu'il convient de réduire au maximum en appliquant des chartes de chantiers verts ou à faible nuisance, et/ou en associant des structures partenaires compétentes en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, comme les animateurs de site Natura 2 000.

Articulation avec les autres plans et programmes

L'élaboration du Plan Climat a été menée en considérant les plans et programmes s'appliquant sur le territoire. Ainsi, le PCAET s'inscrit en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Plaine du Roussillon, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et son volet Région à Energie Positive, et considère la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le plan national d'adaptation au changement climatique, ou encore le Plan National de Réduction des Emissions de polluants Atmosphériques (PREPA).

6 SUIVI ET EVALUATION

Afin de suivre le bon déploiement du PCAET sur le territoire, l'EPCI suivra la réalisation de l'intégralité des actions du plan. Ce suivi sera assuré à mi-parcours et en fin de période de mise en œuvre du PCAET.

Afin de suivre les effets du PCAET sur le territoire, l'EPCI s'attachera à renseigner des indicateurs relatifs aux consommations énergétiques, à la production d'énergie renouvelable, aux émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air.

Enfin, l'état environnemental général du territoire sera suivi afin d'ajuster si besoin la stratégie de l'EPCI.

RÉALISATION



Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée
19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 87 75 52
E-mail : aurca@aurca.org
www.aurca.org

EN COLLABORATION AVEC



Communauté de Communes Sud Roussillon
16 rue Jérôme & Jean Tharaud - CS 50034
66750 Saint-Cyprien Cedex
Tel : 04 68 37 30 60 - Fax : 04 68 37 32 89
E-mail : info@sudroussillon.fr

Novembre 2023.
Tous droits réservés.